

## Séance du 30 août 2021

Nombre de  
conseillers élus : 23

Conseillers  
en fonction : 23

Présents : 20

Procurations : 3

Date de convocation : 23/08/2021

La séance est ouverte à 20h sous la présidence de M. le Maire et en présence de tous les conseillers municipaux en fonction à l'exception de Joëlle WOHLSCHEGEL qui a donné procuration à Audrey FRINDEL, Hubert SPRAUL qui a donné procuration à Joëlle ESTNER et de Steve JECKO qui a donné procuration à Fabrice KUNTZ

### ORDRE DU JOUR

#### PRESENTATION DU PROJET DE RESTAURATION DE LA CASEMATE PAR M. JEGO

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 JUILLET 2021
3. DCM2021-38 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A L'INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX
4. DCM2021-39 – SUBVENTION A LA SECTION « LES DECLENCHEURS » DE LA MJC
5. DCM2021-40 – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LE VOYAGE SENIORS
6. DCM2021-41 – APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ADHESION A LA PLATE FORME MUTUALISEE DE DEMATERIALISATION « ALSACE MARCHES PUBLICS » ET AUTORISATION DE SIGNATURE
7. DCM2021-42 – SUBVENTION POUR DES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES
8. DCM2021-43 - SMICTOM : RAPPORT D'ACTIVITES 2020
9. DCM2021-44 – SDEA : RAPPORT D'ACTIVITES 2020
10. DCM2021-45 – HORAIRES APPLICABLES DANS LES ECOLES POUR LA RENTREE 2021/2022
11. DCM2021-46 - COMMUNICATIONS DU MAIRE
12. RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES
13. POINTS DIVERS
14. COMMUNICATIONS DU MAIRE
15. RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES
16. POINTS DIVERS

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers présents en espérant que tous ont passé de belles vacances.

Le rajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour a été proposé. Dans le cadre de la prochaine rentrée scolaire, et compte tenu du nouveau protocole sanitaire applicable qui comporte 4 niveaux, il est nécessaire de valider les horaires de classe dans nos écoles. Aussi à l'unanimité, les conseillers ont accepté que soit rajouté le point supplémentaire : Horaires applicables dans les écoles pour la rentrée 2021/2022.

Monsieur Gaël JEGO est passionné des 2 guerres mondiales et des fortifications Maginot. Son objectif est de sécuriser et sauvegarder la casemate de Gerstheim et par conséquent un patrimoine historique d'exception.

Avant d'expliquer son projet de restauration, il fait un historique de la situation.

Dès 1914, Gerstheim est un point stratégique ce qui a conduit les Allemands à réaliser une ligne de front de 1914 à 1946.

En 1929, la France construit la ligne Maginot. A cette occasion 3 casemates vont être construites en 1930. En 1933, 2 abris Maginot ont été détruits dans le cadre de la refonte du tracé du Rhin.

En ligne de village se trouvait une casemate lourdement armée qui a été construite en 1933 – 1934 pour arrêter la progression de l'ennemi. Ce fut la 22<sup>ème</sup> casemate de la 3<sup>ème</sup> ligne d'où son nom 22-3. Son confort était très spartiate.

Puis l'édifice a été occupé d'août 1939 à juin 1940 et conservé en bon état en 1940. La casemate n'a pas été pillée pour ses métaux et en 1945, elle fut occupée par des personnes de la France Libre.

Puis Monsieur JEGO présente les 4 phases de son projet :

- 1<sup>ère</sup> phase durant 4 à 6 mois : **sécuriser et préserver le site**. L'objectif est de supprimer les risques actuels de chute, de coupure et de feu. Il réalisera une action environnementale en enlevant les déchets et les graffitis, en procédant à un élagage et à une taille sans oublier de poser une clôture d'une hauteur de 1,50 mètre.
- 2<sup>ème</sup> phase, en 2022 durant un an : **inventorier et réparer**. Pour cela, il réalisera un nettoyage des murs, plafonds et parties métalliques
- 3<sup>ème</sup> phase durant 8 à 10 ans : **remettre en état et restaurer**. Il s'agit de récupérer différents éléments pour la casemate.
- 4<sup>ème</sup> phase : **partage et devoir de mémoire**. Il posera un panneau explicatif devant la casemate, créera un site internet pour découvrir la casemate, participera aux journées du patrimoine et animera une conférence sur les fortifications autour de Gerstheim de 1914 à 1940.

Fabrice KUNTZ souhaite connaître le budget d'investissement prévu par Monsieur JEGO pour ce projet. Celui-ci indique qu'il a défini son budget pour cette opération. Pour les phases 1 et 2, il aura besoin d'huile de coude et pour la partie restauration, tout dépendra des objets détenus par les associations mais à ce jour, il y a de nombreux objets.

Marta CHATAIGNEAU interroge M. JEGO sur les restaurations qu'il a déjà entreprises. Il précise qu'il a déjà participé à des opérations de restauration avec des associations et qu'il sera aidé par des amis passionnés comme lui pour les travaux lourds.

Monsieur le Maire l'interroge sur le fait de savoir ce qui sera conservé en matière de végétations. Il indique qu'il va libérer la partie située devant l'édifice, qu'il ne coupera pas ce qui est beau (notamment le gros noyer sur le toit) et qu'il préservera les chênes qui peuvent l'être. Il remettra le site en état mais en conservant la végétation, selon les consignes données par les élus. La clôture d'1,50 m sera faite en poteau de bois autoclave. Son seul objectif est de sauvegarder et restaurer l'édifice.

Monsieur JEGO est questionné sur le choix de la casemate car il y a exactement le même type à Obenheim et au Striegel. Il indique que la casemate de Gerstheim a toujours ses niches à vrilles et munitions contrairement à Obenheim ainsi que les créneaux. La localisation de la casemate à Gerstheim permet de mieux la sécuriser et la sauvegarder car son état général est plus complet à l'intérieur et à l'extérieur.

Joëlle ESTNER interroge quant à la durée du chantier qui sera tout de même de 8 à 10 ans. Monsieur JEGO répond que chaque année il y aura différentes tâches à réaliser, tout d'abord le gros œuvre puis la restauration intérieure. A chaque étape, il sera possible de faire des visites à la demande.

S'agissant des types d'engins utilisés lors des travaux, il n'empêchera pas la circulation des véhicules même si cette route est interdite à la circulation. Il utilisera un véhicule utilisé par les paysagistes et se garera sur le terrain afin de ne pas créer de désagréments aux habitants tout en permettant la circulation des engins des exploitants agricoles.

Robert GASSER indique qu'il s'agit d'un très beau projet et il souhaite à Monsieur JEGO beaucoup de courage pour le mener à bien.

Monsieur le Maire indique que le géomètre est passé et que la prochaine étape sera la rédaction du bail emphytéotique notarié avec indication des limites. Monsieur le Maire remercie Monsieur JEGO pour cette présentation.

### **1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Philippe SCHAEFFER, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

### **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 JUILLET 2021**

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

### **3. DCM2021-38 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A L'INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire indique que des commissions ont été mises en place après le renouvellement du conseil en 2020 et que des modifications ont été opérées le 11 janvier 2021

Suite à l'installation de David SIEGWALT et de Fabrice KUNTZ lors de la séance du conseil du 5 juillet dernier, il y a lieu de leur permettre d'intégrer les commissions de leur choix suite aux démissions de Madame Sophie HAGEMANN pour la liste « Gerstheim à cœur » et de Philippe JACQUIN, Karine PÉNOT, Xavier KELLER, Cécile PACK et la liste « En Mouvement pour Gerstheim ».

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions particulières régissant les divers organismes,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DESIGNE** David SIEGWALT comme membre de la commission environnement, agriculture, fleurissement, cadre de vie ;
- **DESIGNE** Fabrice KUNTZ comme membre de la commission « voirie – déplacements urbains » et « Vie associative et sportive » en remplacement de Philippe JACQUIN.

### **4. DCM2021-39 SUBVENTION A LA SECTION « LES DECLENCHEURS » DE LA MJC**

En application de l'article L 2131-11 du CGCT, Nadine LEHMANN et Murielle HOENEN ne participent pas aux débats et au vote pour l'attribution des subventions objets du présent point.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la section « Les Déclencheurs » de la MJC ont réalisé une exposition photos basée sur le thème de la nature. L'exposition a été présentée à l'Etang durant tout l'été et elle restera en place jusqu'à la Kilbe.

L'association a supporté des dépenses pour l'impression des bâches et la pose des œillets. Le coût s'est élevé à la somme de 481,46 €.

Face à la qualité du travail et en soutien à l'association, Monsieur le Maire propose d'aider cette section de la MJC. Après discussion en municipalité, il a été proposé de verser une subvention de 250 €.

En plus, pour la réalisation de cette manifestation, l'association a bénéficié du concours des agents des services techniques. Les structures en bois appartiennent à la commune.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** l'exposition photographie basée sur le thème de la nature,

**Ouï** les explications fournies par Monsieur le Maire,

après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer à la section « Les déclencheurs » de la MJC une subvention de 250 € suite à la réalisation d'une exposition photos,

- **LES CREDITS NECESSAIRES** sont prévus au Budget Primitif.

#### **5. DCM2021-40 PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LE VOYAGE SENIORS**

Sabrina BRONNER, Adjointe au Maire, rappelle que depuis 2011, la commune participe aux frais de transport de l'opération « Séniors en Vacances » qu'elle organise en partenariat avec l'association nationale des chèques vacances (ANCV) et la CARSAT pour le transport. Cette année le voyage aura lieu à Morzine en Haute Savoie du 11 au 18 septembre.

Il est proposé de reconduire cette participation pour le voyage de cette année.

Comme par le passé, il est proposé que le montant pris en charge par la commune représente la moitié des frais de transport des participants non soumis à l'impôt sur le revenu. Le prix du voyage est de 50 € par personnes ce qui représente une participation de 25 € par personne non imposable.

A ce jour, il y a 14 personnes non-imposables éligibles susceptibles de bénéficier d'une aide de 25 € soit la somme de 350 €. En cas d'accord, ce montant sera versé directement au transporteur sur présentation d'une facture et viendra ainsi en déduction du coût total du transport.

Monsieur le Maire remercie Audrey FRINDEL, Adjointe et Michèle BISCHOFF qui participent au voyage comme accompagnantes. Il remercie également Sabrina BRONNER et Christine DANICHER qui ont fait un gros travail administratif de gestion des inscriptions et de vérification des pass sanitaires. Il précise que c'est important pour les seniors d'aller en voyage.

#### ***Le Conseil Municipal,***

**Ouï** les explications fournies par Sabrina BRONNER, Adjointe au Maire,

*après en avoir délibéré*, à l'unanimité :

- **DECIDE** de prendre en charge une partie des frais de transport du voyage des seniors 2021 selon les conditions suivantes :
  - Bénéficiaires éligibles : participants qui ne payent pas l'impôt sur le revenu
  - Montant de la participation de la commune : 50 % du coût de transport des bénéficiaires éligibles,
- **DIT** que ces participations seront versées directement au transporteur sur présentation d'une facture,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de fixer le montant total de la participation financière de la commune en application des critères et modalités susvisés.

#### **6. DCM2021-41 APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ADHESION A LA PLATE FORME MUTUALISE DE DEMATERIALISATION « ALSACE MARCHES PUBLICS » ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

La commune a adhéré à cette plateforme de dématérialisation « Alsace Marchés Publics » en 2014 et a renouvelé son adhésion en 2017.

C'est une plateforme mutualisée et dématérialisée qui a été créée par la Région Alsace, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la Ville et la Communauté Urbaine de Strasbourg, la Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération destinée à faciliter l'accès des entreprises à la commande publique.

Cette plateforme référence en 2020, près de 500 entités utilisatrices et 20 000 entreprises. C'est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) qui permet de

répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics posées par l'article L. 2132-2 et les annexes 7 et 8 du Code de la commande publique. A l'heure actuelle, près de 500 entités utilisent la plateforme AMP à titre gratuit.

Le contrat avec le prestataire informatique, la société ATEXO qui devait arriver à échéance a été prolongé de 5 mois afin que la consultation puisse se dérouler dans de bonnes conditions. Aussi, conformément à l'article 9 de l'actuelle convention d'adhésion au profit acheteur Alsace Marchés Publics, l'adhésion de la commune est reconduite par décision expresse de la Collectivité Européenne d'Alsace (nouvelle entité suite à la fusion des deux départements) pour une durée de 5 mois, soit jusqu'au 31 janvier 2022.

Un nouveau groupement de commande a été créé. Il prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2022 et nécessite une nouvelle adhésion de la commune. C'est la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) qui assure la coordination du groupement de commandes en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics » .

Il est proposé aux conseillers municipaux d'adhérer à cette plateforme pour répondre aux besoins de la commune, étant précisé que l'adhésion et l'utilisation sont gratuites. L'adhésion se fait par approbation d'une convention conclue avec la CeA, pour une durée de deux ans à compter de sa date de notification, reconductible. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs. Il appartient aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette adhésion.

#### ***Le Conseil Municipal,***

**Considérant** que le marché actuel d'hébergement de la plateforme « Alsace Marchés Publics » qui a été prolongé de 5 mois arrive à échéance le 31 janvier 2022,

**Vu** la convention d'adhésion proposée par la CeA,

**Vu** la charte d'utilisation proposée par la CeA,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de renouveler son adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit,
- **APPROUVE** les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services dont un exemplaire demeurera annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que la charte d'utilisation et tout acte et document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **7. DCM2021-42 SUBVENTION POUR DES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES**

Thierry WENDLING, Adjoint au Maire, informe les conseillers que lors de l'arrêt de la collecte des déchets verts par le SMICTOM, les élus s'étaient engagés à mener une réflexion afin de définir et développer des actions alternatives.

La commission environnement, agriculture, fleurissement, cadre de vie s'est saisie de ce dossier. Les membres de la commission ont souhaité subventionner l'achat de composteur afin de valoriser les déchets verts au plus proche de leur production, dans le but de réduire l'empreinte carbone liée au transport de ces déchets verts.

Les membres de la commission ont proposé que cette subvention s'élève à 40 € et ont fixé les conditions de versement. Il faut transmettre à la mairie, dans les 6 mois de la date d'établissement de la facture, un dossier de demande comportant une copie de la facture nominative, un RIB, une photo d'insertion du composteur dans son environnement et une attestation sur l'honneur d'inscription sur les listes électorales de la commune de Gerstheim. Ils ont proposé que ce dispositif s'applique à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021, pour une durée d'une année, par foyer, qu'il s'agisse de maison ou d'appartement.

Afin d'inscrire la commune dans une dimension écologique, les membres de la commission souhaitent aller plus loin en apportant une aide à l'achat de vélos à assistance électrique neufs afin d'offrir un mode de déplacement performant, peu polluant, bon pour la santé grâce à la pratique d'une activité physique régulière et peu coûteuse. Les membres de la commission ont proposé de mettre en place cette aide à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021, pour une année, pour l'achat d'un nouveau vélo à assistance électrique ou les vélos cargos. Le montant de l'aide financière proposé est de 100 €. Afin de pouvoir bénéficier de cette aide financière de la commune, il faut transmettre à la mairie, dans les 6 mois de la date d'établissement de la facture, un dossier de demande comportant une copie de la facture nominative, un RIB, une attestation sur l'honneur d'inscription sur les listes électorales de la commune de Gerstheim et une attestation sur l'honneur de l'acquéreur de ne pas céder son vélo dans l'année suivant son acquisition. Cette aide bénéficie à chaque personne répondant aux conditions énoncées ci-dessus.

La subvention communale peut être complétée par le dispositif d'aide de l'Etat.

Il appartient aux conseillers de délibérer sur les deux types d'aide financière et les conditions de versement des subventions pour l'achat de composteur et l'achat de vélos neufs.

La subvention sera versée durant une année. Puis un bilan sera établi afin de décider d'une éventuelle reconduction de la mesure à l'identique ou après fixation de nouvelles règles. Marta CHATAIGNEAU s'interroge sur la manière de dresser un bilan de ces actions au bout de l'année. Sébastien SCHUEBER, Adjoint, indique qu'il appartient aux membres de la commission de fixer les critères d'appréciation tels que par exemple, le nombre de kilomètres parcourus, le type d'utilisation du vélo.

### ***Le Conseil Municipal,***

**Compte tenu** des réunions de la commission environnement, agriculture, fleurissement, cadre de vie et plus spécialement de la réunion du 25 août 2021,

**Ouï** les explications fournies par Thierry WENDLING, Adjoint au Maire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder, au foyer de la commune, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2022, une aide financière d'un montant de 40 € pour l'achat de composteurs après transmission, dans les 6 mois de la date d'établissement de la facture, d'un dossier de demande comportant une copie de la facture nominative, d'un RIB, d'une photo du composteur dans son environnement et d'une attestation sur l'honneur d'inscription sur les listes électorales de la commune de Gerstheim,
- **DECIDE** d'accorder, à chaque personne répondant aux conditions fixées ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2022, une aide financière d'un montant de 100 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo cargo neufs après transmission, dans les 6 mois de la date d'établissement de la facture, d'un dossier de demande comportant une copie de la facture nominative, d'un RIB, d'une attestation sur l'honneur d'inscription sur les listes électorales de la commune de Gerstheim et d'une attestation sur l'honneur de l'acquéreur de ne pas céder son vélo dans l'année suivant son acquisition,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

## **8. DCM2021-43 SMICTOM : RAPPORT D'ACTIVITES 2020**

Le rapport d'activités relatif à l'année 2020 élaboré par le SMICTOM, syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères d'Alsace Centrale, a été communiqué à tous les conseillers.

Conformément aux dispositions de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 dite loi Barnier et le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 relatifs au renforcement de la protection de l'environnement qui mettent l'accent sur la transparence et l'information de l'usager du service public d'élimination des déchets, le SMICTOM nous transmet son rapport annuel pour l'année 2020.

L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de l'élimination des déchets et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de cette prestation.

***Le Conseil Municipal,***

**Vu** la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et son décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000,

**Vu** l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

après avoir entendu les explications de Philippe SCHAEFFER, délégué au SMICTOM,

après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'année 2020 élaboré par le SMICTOM d'Alsace Centrale, auquel la commune de Gerstheim est affiliée,

après en avoir discuté et fait état des différents problèmes liés à ce service,

à l'unanimité, aucune observation n'étant présentée :

- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activité de l'année 2020 du SMICTOM d'Alsace Centrale.

---

**9. DCM2021-44                    SDEA : RAPPORT D'ACTIVITES 2020**

---

Conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 1 du décret n° 95-685 du 6 mai 1995, le SDEA (Service des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin) transmet chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service eau ainsi qu'un rapport sur le prix et la qualité du service assainissement.

L'objectif de ces rapports est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de ces prestations.

***Le Conseil Municipal,***

**Vu** les rapports établis par le SDEA,

**Après** avoir entendu les explications de Philippe SCHAEFFER, Adjoint,

*après en avoir délibéré :*

➤ **PREND** acte des rapports établis par le SDEA sur le prix et la qualité du service eau ainsi qu'un rapport sur le prix et la qualité du service assainissement au titre de l'année 2020.

---

**10. DCM2021-45                    HORAIRES APPLICABLES DANS LES ECOLES POUR LA RENTREE 2021-2022**

---

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du nouveau protocole sanitaire applicable dès la rentrée du 2 septembre prochain, il est nécessaire de valider les horaires des écoles pour permettre aux enfants fréquentant le périscolaire de pouvoir déjeuner.

Le nouveau protocole dévoilé par le Ministre de l'Education Nationale comporte 4 niveaux. Les écoles sont au niveau 2 alors que le périscolaire est au niveau 3. Le niveau 3 appliqué dans les périscolaire impliquent que les enfants déjeunent tous les jours à la même table avec une distance d'au moins 2 mètres avec ceux des autres classes ce qui nécessite 3 services.

Compte tenu de ce protocole, il est nécessaire de modifier de manière temporaire les horaires de nos écoles. Une rencontre de concertation a été organisée le 27 août dernier, en présence de Madame CRUSOT, directrice de l'Ecole élémentaire, de Madame BRONNER directrice du périscolaire et de Monsieur MANSUY directeur adjoint du périscolaire. Après discussion, les horaires suivants ont été proposés :

Ecole élémentaire : 8 h à 11 h 45 et 13 h 45 à 16 h

Ecole maternelle : 8 h à 11 h 20 et 13 h 30 à 16 h 10. L'ouverture des portes est prévue de 7 h 50 à 8 h 10 le matin et de 13 h 20 à 13 h 30 l'après-midi.

Tout en indiquant que la commune se réserve le droit de modifier ces horaires à chaque période de vacances, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

En vertu de l'article L521-3 du code de l'éducation, il appartient aux conseillers municipaux de valider ces horaires de sortie de classe.

Le Conseil Municipal,

**Vu** l'article L521-3 du code de l'urbanisme,

**Vu** la proposition de la directrice d'école, la directrice du périscolaire et son adjoint,

**Ouï** les explications fournies par Monsieur le Maire,

*Après en avoir délibéré*, à l'unanimité :

- **MODIFIE** durant la crise sanitaire et le renforcement du protocole sanitaire à appliquer dans les cantines scolaires, les horaires des écoles de la manière suivante :
  - Ecole élémentaire : 8 h à 11 h 45 et 13 h 45 à 16 h,
  - Ecole maternelle : 8 h à 11 h 20 et 13 h 30 à 16 h 10.
- **PRECISE** que ces horaires s'appliquent à compter du 2 septembre 2021 et que les élus se réservent le droit de modifier ces horaires à chaque période de vacances, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des protocoles.

## **11. DCM2021-46 COMMUNICATIONS DU MAIRE**

### **A. - DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22 DU CGCT)**

#### **1. Décisions en matière de marchés publics (art. L 2122-22 4° du CGCT)**

Objet	Dates des mandats	Prestataire	Adresse	Montant HT	Montant TTC
ESSAIS DEBITES DE PRESSION SUR PI/PA	08/07/2021	SDEA	1 RUE DE ROME 67309 Schiltigheim Cedex	3 038,00 €	3 341,80 €
DISQUE SSD POUR MISE A NIVEAU PC BIBLIOTHEQUE	08/07/2021	SERV INFO	13 RUE FORLEN 67118 Geispolsheim	70,56 €	84,67 €
FOURNITURES SCOLAIRES	08/07/2021	PICHON PAPET	97 RUE JEAN PERRIN 42353 La Talaudière	81,84 €	98,21 €
FOURNITURES SCOLAIRES	08/07/2021	PICHON PAPET	97 RUE JEAN PERRIN 42353 La Talaudière	202,24 €	242,69 €
FLEURISSEMENT D'ETE	08/07/2021	HORTI B	2 RUE DU RHIN 67860 Rhinau	3 315,95 €	3 647,55 €
NOUVEAUX PC SALLE INFORMATIQUE	08/07/2021	SERV INFO	13 RUE FORLEN 67118 Geispolsheim	894,50 €	1 073,40 €
MATERIEL INFORMATIQUE CLASSE ULIS - VPI ET ORDINATEUR	08/07/2021	SERV INFO	13 RUE FORLEN 67118 Geispolsheim	2 644,26 €	3 173,11 €
MULCH POUR AMENAGEMENT AIRE DE JEUX DOMAINE DU RHIN	08/07/2021	ORTH	12 RUE INDUSTRIELLE 67310 Wasselonne	1 732,00 €	2 078,40 €
FOURNITURES POUR ESPACES VERTS	12/07/2021	JOST	38 route Ecospace 67120 Molsheim	348,82 €	418,58 €
LAMES POUR ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	12/07/2021	JOST	38 route Ecospace 67120 Molsheim	172,26 €	206,71 €
LOCATION ESSUIS-MAINS ET RECHARGES 06/2021	12/07/2021	ELIS	142 Rue de l'Unterelsau 67200 Strasbourg	494,92 €	593,90 €
CERTIFICAT SIGNATURE ELECTRONIQUE CLAUDINE ROTH	12/07/2021	CHAMBERSIGN	46 AVENUE DE LA GRANDE ARMEE 75017 Paris	270,00 €	324,00 €
ARRANGEMENTS 06/2021	12/07/2021	FLEURS MIMI	1 RUE DU CAPITAINE DA 67150 Erstein	175,00 €	175,00 €
ENTRETIEN DEBROUSSAILLEUSE	12/07/2021	SCHLAEDER	2 IMPASSE DU MOULIN 67230 Sermersheim	151,67 €	182,00 €

ENTRETIEN EPAREUSE FERRI	12/07/2021	HAAG SAS	21 RUE DE LA GARE 68600 Volgelsheim	248,75 €	298,50 €
REPARATION ROUE AVANT TRACTEUR	12/07/2021	HEITZ ETS	54B RUE PRINCIPALE 67150 Schaeffersheim	588,55 €	706,26 €
FLEURISSEMENT D'ETE	12/07/2021	GAESSLER	12 rue du Petit Rempart 67230 Benfeld	3 810,30 €	4 191,33 €
TAILLE HAIE DOLMAR HT2475	12/07/2021	SCHLAEDER	2 IMPASSE DU MOULIN 67230 Sermersheim	415,83 €	499,00 €
AMENAGEMENT DE MASSIFS - RUE DU ROUSSILLON	28/07/2021	LEDERMANN PAYSAN	47 GRAND RUE 67880 Krautergersheim	10 100,97 €	12 121,16 €
FOURNITURES PHARMACEUTIQUES POUR MALETTES PPMS	04/08/2021	PHARMA GERST	22 Rue du Général Koenig 67150 Gerstheim	515,24 €	618,24 €
LOCATION ESSUIS-MAINS 07-2021 ET RECHARGES PAPIER 08-2021	04/08/2021	ELIS	142 Rue de l'Unterelsau 67200 Strasbourg	501,77 €	602,12 €
FIXATION POUR COUSSIN BERLINOIS	04/08/2021	SIDER	6 RUE E. ROSTAND 33187 Le Haillan	149,30 €	179,16 €
FIXATIONS FIX ET GOUPILLONS POUR COUSSIN BERLINOIS	04/08/2021	SIDER	6 RUE E. ROSTAND 33187 Le Haillan	53,94 €	64,73 €
REPARATION CLOTURE TERRAIN DE FOOT	04/08/2021	WUNSCHEL GRILLA	2 RUE DU MARECHAL FOCH 67730 Châtenois	217,60 €	261,12 €
VISES ET RONDELLES POUR COUSSIN BERLINOIS	04/08/2021	WURTH	Rue Georges Besse 67158 Erstein	121,86 €	146,24 €
REPARATION CONTACTEUR STOP SUR PARTNER DW559FV	04/08/2021	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	31,69 €	38,03 €
REPLACEMENT DEUX PNEUS SUR PARTNER 623BDS67	04/08/2021	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	181,91 €	218,29 €
REPARATION ROUE MAXITY 760BDA67	04/08/2021	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	33,33 €	40,00 €
CONTROLE TECHNIQUE BOXER AB961GC	04/08/2021	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	66,67 €	80,00 €
ISOLOIRS	04/08/2021	MP AGENCEMENT	3 RUE RENE KOEHLIN 67150 Gerstheim	1 410,00 €	1 692,00 €
MOBILIER POUR CLASSE ULIS ECOLE PRIMAIRE	04/08/2021	IKEA STRASBOURG	26 PLACE DE L'ABATTOIR 67037 Strasbourg	530,60 €	636,74 €
ARRANGEMENT 07/2021 ET GERBE CEREMONIE 14/07/2021	09/08/2021	FLEURS MIMI	1 RUE DU CAPITAINE DA 67150 Erstein	79,16 €	95,00 €
ENTRETIEN DEBROUSSAILLEUSE	09/08/2021	SCHLAEDER	2 IMPASSE DU MOULIN 67230 Sermersheim	78,33 €	94,00 €
FOURNITURES ENTRETIEN - MASQUES ET LOTIONS NETTOYANTES DESINFECTANTES	09/08/2021	SONEST	4 Rue Gay Lussac 67038 Strasbourg	587,39 €	686,60 €
LOTIONS NETTOYANTES DESINFECTANTES MOUSSANTES - Facture n° FC89129 du 26/07/2021	09/08/2021	SONEST	4 Rue Gay Lussac 67038 Strasbourg	474,24 €	569,09 €
BARILLET PORTILLON GYMNASSE COTE INFIRMERIE	10/08/2021	SOCOMENAL	5 RUE JEAN MONNET 67201 Eckbolsheim	99,60 €	119,52 €
ENTRETIEN DEBROUSSAILLEUSE	17/08/2021	JOST	38 route Ecospace 67120 Molsheim	156,00 €	187,20 €
REPARATION FLEXIBLE DU NETTOYEUR HAUTE PRESSION	17/08/2021	HYDRAUFLEX	12 ALLEE ETTORE BUGATTI 68000 Colmar	115,96 €	139,15 €
PRODUITS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	17/08/2021	NUNGESSER	ZI OUEST 67150 Erstein	712,00 €	854,40 €
TRAVERSES EN CHENE POUR AMENAGEMENT SENTIER PIEDS NUS	17/08/2021	SCIERIE EHRHART	Route de Muttersholtz 67600 Hilsenheim	966,80 €	1 160,16 €

## **2. Encaissement d'indemnités de sinistre**

Monsieur le Maire informe que la commune a encaissé de Groupama les indemnités de sinistre suivantes :

- Indemnisation de la franchise du sinistre relatif au grillage au terrain de foot pour la somme de 250 €,
- Indemnisation du bris de glace dans le hall public du gymnase pour la somme de 1 016,40 €
- Indemnisation du bris de glace sur tracteur Kubota pour la somme de 610,67 €
- Indemnisation du bris de glace sur le bardage du gymnase pour la somme de 7 171,20 €

## **3. Décisions prises en matière de préemption (art. L 2122-22 15° du CGCT)**

Monsieur le Maire fait état des déclarations d'intention d'aliéner entrées en mairie. Il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

**Le conseil municipal prend acte de ces communications.**

## **B. – AUTRES DECISIONS :**

Date des éventuelles prochaines réunions du conseil :

- 4 octobre 2021
- 8 novembre 2021
- 6 décembre 2021.

## **12. RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

### **Commission environnement- agriculture – fleurissement- cadre de vie**

Thierry WENDLING, Adjoint au Maire, rend compte des dernières propositions de la commission.

- Le cours d'eau du Altgraben (avant la chute du moulin vers la Schwanau) fera l'objet d'un entretien par les conseillers municipaux et les riverains. Rendez-vous est donné le 25 septembre à 8 h, rue du Moulin, sur la place de retournement.
- Le Hanfgrabe, à partir des HLM jusqu'à la passerelle, sera reboisé. Il reste aux membres de la commission de choisir les essences et le type de plantation (arbre ou arbuste)
- Les forêts communales dont la gestion n'a pas été soumise à l'ONF (Office National des Forêts) sont actuellement et suite aux intempéries, des friches. Les membres de la commission ont proposé de lancer un appel aux habitants qui veulent entretenir ces espaces, de pouvoir récupérer le bois. Il appartient aux membres de la commission de réaliser un travail de repérage.
- Une opération de broyage des végétaux va être organisée sous deux formes :
  - d'une part, rendez-vous est donné aux habitants qui souhaitent faire broyer gratuitement leurs branches et éventuellement récupérer le broyat, les 6 et 20 novembre de 8 h à 12 h sur la place du parking ;
  - et d'autre part, un broyage à domicile, moyennant une participation financière, sera organisé à domicile, sur inscription entre le 13 et le 19 novembre. Le coût horaire est de 43 €.
- Les membres de la commission ont examiné la pétition demandant la coupe des bouleaux situés sur les ilots en raison d'allergies. Il a été décidé que les arbres seront maintenus car ils sont sains. En cas de maladie, ils seront coupés et remplacés par d'autres essences.

### **Conseil Municipal des Jeunes**

Audrey FRINDEL, Adjointe au Maire, indique que les jeunes conseillers municipaux ont décidé de reporter la réalisation du sentier pieds nus au printemps prochain.

Dans le cadre de la réalisation du projet des « cigognes naissance », 12 conseillers étaient présents. Une découpe de 2 cigognes a été réalisée et mise en peinture. Les cigognes permettront d'annoncer les naissances à Gerstheim. Elles seront installées place de la Fontaine et durant 15 jours, après réception de l'avis de naissance, le prénom de l'enfant sera affiché.

### **Commission santé publique bien-être**

Audrey FRINDEL, Adjointe au Maire, indique qu'une rencontre préparatoire va être organisée avec les présidents d'association par rapport à la Kilbe et au protocole en vigueur. Leur avis leur sera demandé quant au maintien de la fête du village. A ce jour, selon les règles en vigueur, le pass sanitaire ne sera vérifié que pour la restauration. Le port du masque suffit pour déambuler dans les rues. Les élus sont d'accords pour le maintien de la Kilbe. Les membres de la commission vie associative et sportive sont cordialement invités à participer à la réunion de préparation de la Kilbe.

Une marche solidaire contre le diabète est prévue le 3 octobre prochain et les conseillers municipaux seront sollicités à cette occasion. Le pass sanitaire sera obligatoire et les inscriptions se font à l'Office de Tourisme du Grand Ried.

Une conférence sur le diabète – insuline aura lieu le 28 septembre à 20 h.

### **Commission vie associative et sportive**

Sébastien SCHUEBER, Adjoint au Maire, annonce que les membres de la commission se réuniront le 8 septembre à 20h afin de préparer la journée de prévention qui se déroulera le 12 novembre prochain au collège. La commune s'est vu allouer une subvention d'un montant de 3 900 €. Les membres de la commission éducation sont également les bienvenus.

### **Commission affaires sociales et seniors**

Sabrina BRONNER, Adjointe au Maire, précise que 43 personnes participent au voyage seniors.

Une réunion sera prévue le 30 septembre à 20 h afin de faire le bilan du voyage, de choisir le lieu du prochain voyage et d'évoquer la fête des seniors.

## **13. POINTS DIVERS**

Monsieur GIROD interroge sur le devenir du terrain situé place du Marché. Monsieur le Maire explique que la commune a préempté pour agrandir la place du marché mais que nous avons réceptionné un recours gracieux par l'avocat de l'acquéreur. Une réponse a été formulée point par point et à ce jour, nous n'avons pas de document complémentaire ce qui permet de maintenir la préemption.

Madame CHATAIGNEAU interroge sur l'état du pont situé au terrain de foot, rue des Anémones. Monsieur le Maire répond qu'il est nécessaire de réaliser des travaux sur le cours d'eau avant de procéder à la réfection de la passerelle. Une opération de renaturation a été effectuée au sud il y a deux ans. Il est indiqué que toutes les passerelles en bois vieillissent mal. Les agents passeront pour réparer ce qui peut l'être.

Monsieur KUNTZ interroge Monsieur le Maire au sujet du pôle médical afin de connaître le coût du projet, la part financière qui sera prise en charge par la commune, la forme juridique de ce projet et précise qu'il faut que la commune se mette à la tête afin de permettre le développement du projet.

Monsieur le Maire indique que les dépenses de la commune s'élèvent à 35 091,88 € répartis entre l'achat de terrains connexes, des frais d'arpentage, des branchements d'eau et d'assainissement ainsi que la démolition de deux bâtiments.

Le transformateur a également été déplacé et remplacé et ce, pour une meilleure alimentation de l'ensemble du village.

Monsieur le Maire dresse un historique de ce dossier. Pour la réalisation de ce projet privé de pôle médical, des contacts ont été établis entre un promoteur et des professionnels de santé. Mais il y a eu une rupture de la relation entre les partenaires au projet. Les projets de chacun ont évolué et la crise sanitaire s'est invitée impliquant des départs et des arrivées de professionnels de santé. Pour voir leur nouveau projet aboutir, les professionnels de santé ont cherché un nouveau promoteur mais il a fallu trouver un arrangement avec le promoteur initial, ce qui a nécessité d'engager une phase de négociation. En effet, des travaux préparatoires ont été réalisés par le promoteur et ils nécessitent un dédommagement. Un accord devait être trouvé. Il faut également savoir qu'à ce jour, le promoteur initial a encore un permis valide et qu'il n'y a plus que des professionnels de santé de Gerstheim. La commune a fait un effort financier en vendant le terrain à un prix avantageux et il faut savoir que la commune ne peut pas réaliser l'opération de construction en raison de sa non-compétence dans le domaine économique. Il est également nécessaire que les participants au projet et le nouveau promoteur construisent le cadre juridique de leur relation.

Suite à l'inauguration du panneau Bord du Rhin, Monsieur le Maire est interrogé sur les conséquences pour la commune.

Il précise que les Bords du Rhin sont un hameau relié par une route départementale. Le coût d'entretien de la voirie et du pont est à la charge de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) et que le secteur est réglementé par le PLU de la commune qui interdit l'ajout de nouveaux volumes. En dévoilant cette plaque prise en charge par la CEA, l'objectif était de pouvoir réglementer la vitesse et pour sécuriser plus le secteur, la vitesse a été réduite à 30 km/h.

La défense incendie est assurée dans le secteur et il n'est pas nécessaire de dénommer la rue car les secours connaissent les Bords du Rhin.

Monsieur KUNTZ interroge sur le nom alsatique de Gerstheim. La consultation qui a été lancée devait permettre de trouver la meilleure manière d'écrire GERSCHTE ou GERSTE. C'est un dossier qui a été travaillé en commission patrimoine culture et à ce jour rien n'est encore validé.

Il y a de nombreuses réclamations concernant l'hygiène canine. Deux nouveaux distributeurs seront installés, l'un au bout de l'impasse de la rue du Moulin et l'autre rue des Narcisses. Une nouvelle campagne de civisme sera déployée sur nos poubelles.

Agenda :

- 2 septembre : commission patrimoine afin de préparer la vaisselle des chefs
- 11 et 12 septembre : distribution du Gerstheim Info
- 3 octobre : marche solidaire contre le diabète
- 16 et 17 octobre : vaisselle des chefs
- 23 octobre : Auguste Schirlé avec l'exposition et la pièce de théâtre.

**RECAPITULATIF DE L'ORDRE DU JOUR**

**PRESENTATION DU PROJET DE RESTAURATION DE LA CASEMATE PAR M. JEGO**

1. **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
2. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 JUILLET 2021**
3. **DCM2021-38 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A L'INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX**
4. **DCM2021-39 – SUBVENTION A LA SECTION « LES DECLENCHEURS » DE LA MJC**
5. **DCM2021-40 – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LE VOYAGE SENIORS**
6. **DCM2021-41 – APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ADHESION A LA PLATE FORME MUTUALISEE DE DEMATERIALISATION «**

**ALSACE MARCHES PUBLICS » ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

7. **DCM2021-42 – SUBVENTION POUR DES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES**
8. **DCM2021-43 - SMICTOM : RAPPORT D'ACTIVITES 2020**
9. **DCM2021-44 – SDEA : RAPPORT D'ACTIVITES 2020**
10. **DCM2021-45 – HORAIRES APPLICABLES DANS LES ECOLES POUR LA RENTREE 2021/2022**
11. **DCM2021-46 - COMMUNICATIONS DU MAIRE**
12. **RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES**
13. **POINTS DIVERS**

Sabrina BRONNER	Marta CHATAIGNEAU	Joëlle ESTNER	Dominique FICHAUX
Audrey FRINDEL	Robert GASSER	Xavier GIROD	Pascal GRIMM
Murielle HOENEN	Steve JECKO  A donné procuration à Fabrice KUNTZ	Sandrine KLEIN	Julien KOEGLER
Fabrice KUNTZ	Nadine LEHMANN	Patricia LUFT	David SIEGWALT
Philippe SCHAEFFER	Stéphane SCHNEIDER	Sébastien SCHUEBER	Cathy SCHWEBEL
Hubert SPRAUL  A donné procuration à Joëlle ESTNER	Thierry WENDLING	Joëlle WOHLSCHLEGEL  A donné procuration à Audrey FRINDEL	

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes à ce conseil et souhaite une bonne rentrée scolaire à tous les enfants.

Tous les points ayant été examinés, la séance est levée à 23 h 10.